



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**Présentation
de
Madame Marie Laurence JOCELYN LASSEGUE
Ministre à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes
A la 52^e Session de la Commission de la Condition de la Femme**

Nations Unies, New York

«Le financement de l'égalité et l'autonomisation des femmes »

Le 3 mars 2008

**Monsieur le Président,
Honorables Délégué/es, Mesdames, Messieurs,**

Permettez-moi d'introduire mes propos en présentant à cette illustre assemblée les chaleureuses salutations du Gouvernement Haïtien que j'ai l'honneur de représenter ce matin ainsi que celles des filles et des femmes de mon pays.

La 52^e session sur le thème « **financement de l'Égalité et de l'émancipation des femmes** » est une occasion pour les Etats parties de réfléchir sur des stratégies devant favoriser une meilleure contribution de leurs Gouvernements à l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes. Les avancées en matière de droits des femmes n'ont pas cessé de croître depuis les résolutions de la Plateforme d'Action de Beijing en 1995.

La création de mécanisme national, le renforcement des capacités de réponse et les efforts de concertation - Etat, société civile et agences de coopération internationale – sur les grands dossiers nationaux sont des témoignages flagrants de cette volonté de promouvoir un environnement sociopolitique qui favorise « **la mise en application d'une politique d'inclusion, de dialogue et de réconciliation avec tous les secteurs de la vie nationale,** » prôné par le Premier Ministre Jacques-Edouard Alexis dans ont énoncé de politique générale en juin 2006.

Au cours de ce mois de mars l'Etat Haïtien soumettra aux Nations Unies, le premier rapport d'application de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF). Bien que l'ayant ratifiée en 1981, Haïti n'avait jamais pu présenter de rapport. Ce gouvernement a fait un pas de géant en élaborant un rapport compilé, selon un processus participatif.

Des avancées pertinentes! La révision de lois discriminatoires à l'endroit des femmes au niveau du Code pénal et du Code Civil répond de la logique du respect des droits des femmes. La publication dans le Journal Officiel du décret du 6 juillet 2005 modifiant le régime des agressions sexuelles et éliminant en la matière les discriminations contre les femmes dans le code pénal, marque un tournant important dans la philosophie pénale haïtienne.

Trois projets de lois relatifs respectivement au travail domestique, à la paternité et à la filiation et aux unions consensuelles sont soumis au parlement. Le vote de ces projets de loi marquera à coup sûr un virage déterminant dans la législation haïtienne et aura un impact mesurable sur les conditions de vie des 52% de la population haïtienne.

Avec le renforcement du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes, l'intégration des intérêts des hommes et des femmes dans les politiques publiques est en passe d'être systématisée. L'adoption, par exemple, d'un quota de 30% de femmes dans les programmes à haute intensité de main d'œuvre du Ministère des Travaux publics, Transports et Communications (MTPTC). Les mesures spéciales temporaires adoptées pour faciliter l'admission de beaucoup plus de femmes au sein de la Police Nationale sont autant de mesures incitatives

visant l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie nationale.

Ces actions de promotion et de défense des droits des femmes ont permis également la signature de nombreux protocoles avec des institutions clé de l'Etat.

La thématique « Violence faite aux femmes », un des axes prioritaires de notre plan d'action est abordée suivant une dynamique d'harmonisation des interventions et de concertation avec les différents acteurs et actrices.

Dans les zones les plus frappées par la violence, le gouvernement a développé des programmes d'éducation à la non-violence, d'accompagnement psychosocial et d'allègement de la pauvreté de femmes.

Cependant, en ce qui concerne la participation politique des femmes, malgré de sérieux efforts de mobilisation, Haïti est encore loin du quota de 30% fixé par les Nations Unies.

La lutte contre la féminisation de la pauvreté est une priorité du gouvernement pour le quinquennat 2006-2011. La question du financement de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation des femmes est ainsi intégrée dans un processus global de refonte du budget de l'Etat haïtien. Toute une stratégie impliquant les Ministères de l'Économie et de la Planification est en cours pour prendre en compte la gestion sensible du genre.

La question du financement de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation des femmes est bien à l'ordre du jour de nos débats en Haïti. Nous nous réjouissons donc de l'opportunité qui nous est offerte de pouvoir partager avec vous, distinguée assemblée, nos préoccupations, nos stratégies de lutte pour enrichir les débats autour de la question et arriver à l'adoption de mesures communes et durables.

L'avenir, le progrès appartiennent à ceux et à celles qui savent lutter. Le financement de l'égalité des sexes pour l'émancipation des femmes est une gageure, une responsabilité à prendre pour que l'égalité entre les hommes et les femmes devienne une réalité ailleurs comme en Haïti.

Je vous remercie.